

Ad'AP

Agenda Accessibilité Programmée

Bilan de l'année 1 de l'Ad'AP



Service de la Mobilité Durable

*Métropole Nice Côte d'Azur
06364 Nice Cedex 4*

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
1. IDENTIFICATION DE L'AD'AP	2
2. LES DOMAINES D'ACTION DU SDA-AD'AP	2
3. MATERIEL ROULANT	3
3.1 BUS	3
3.2 TRAMWAY	4
4. ARRETS DE BUS	5
5. INFORMATION VOYAGEURS	7
6. FORMATION DU PERSONNEL	8
6.1 DESCRIPTION DETAILLEE DES FORMATIONS PORTANT SUR LE HANDICAP ET L'ACCESSIBILITE	8
6.1.1 Conducteurs RLA	8
6.1.2 Personnel des agences commerciales	10
6.1.3 Centre de Relation Clientèle (CRC)	10
6.1.4 Sous-traitants	10
6.2 OBLIGATIONS IMPOSEES DANS LES APPELS D'OFFRES DE SOUS-TRAITANCE : EXTRAIT DU CCTP ..	10
7. ANNEXES	12

INTRODUCTION

Conformément au décret 2014-1321 du 4 novembre 2014 relatif au schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs, la Métropole Nice Côte d'Azur, autorité organisatrice des transports, constitue dans le présent document le bilan de la première année d'exécution de l'Agenda d'Accessibilité programmée.

Ce bilan a été présenté aux membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité le 21 novembre 2017.

1. IDENTIFICATION DE L'AD'AP

Appellation : Schéma Directeur - Agenda d'Accessibilité Programmée des services de transports publics urbains de la Métropole Nice Côte d'Azur

Approbation du dossier :

- approuvé le 20 mai 2016 par le bureau métropolitain (délibération 21-1)
- adressé à la Préfecture des Alpes-Maritimes le 22 juin 2016
- faisant l'objet d'une remarque de la Préfecture des Alpes-Maritimes le 18 juillet 2016
- mis en conformité suite à la demande de la préfecture le 18 août 2016

Réseau de transport : Lignes d'Azur

Collectivité : Métropole Nice Côte d'Azur

Service porteur du dossier : service de la Mobilité Durable

Référent : Marion VIDAL-MASANET / marion.vidal@nicedazur.org

2. LES DOMAINES D'ACTION DU SDA-AD'AP

Le SDA-Ad'AP des transports de la Métropole Nice Côte d'Azur repose sur les prescriptions du SDA, et traite alors des domaines suivants :

- Le matériel roulant
- Les arrêts de bus et stations de tramway
- L'information aux voyageurs
- La formation du personnel

3. MATERIEL ROULANT

3.1 Bus

Etat d'accessibilité du parc bus au 31/12/2015 (parmi 464 bus)

Réseau 2015

	Parc total	% accessible
Réseau Lignes d'Azur	464	86,21%
Nice (RLA)	230	98,70%
Périphérie (partenaires)	234	73,93%

	PARC Régie Ligne d'Azur			Parc Partenaires transporteurs			Parc TOTAL Lignes d'Azur		
Catégories de véhicules Décret 2015-1755 du 24/12/2015	Parc RLA	Parc accessible RLA	% accessible	Parc Partenaires transporteurs	Parc accessible Partenaires transporteurs	% accessible	Parc Total	Parc Total Accessible	% accessible
M2, M3 autobus de faible capacité (22 passagers maximum)	20	20	100,00%	54	50	92,59%	74	70	94,59%
Autobus (23 passagers minimum)	210	207	98,57%	111	96	86,49%	321	303	94,39%
Autocars de faible capacité (22 passagers maximum)	x	x	x	16	12	75,00%	16	12	75,00%
Autocars (23 passagers minimum)	x	x	x	53	15	28,30%	53	15	28,30%
PARC TOTAL	230	227	98,70%	234	173	73,93%	464	400	86,21%

Bilan – année 1 : état d'accessibilité du parc bus (parmi 466 bus)

Réseau 2017

	Parc total	% accessible
Réseau Lignes d'Azur	466	87,77%
Nice (RLA)	233	100,00%
Périphérie (partenaires)	233	75,54%

Catégorie	Parc RLA	Parc accessible RLA	% Parc accessible RLA	Parc sous- traitants	Parc accessible sous-traitants	% Parc accessible sous-traitants	TOTAL PARC	TOTAL PARC ACCESSIBLE	% Parc accessible
M2, M3 autobus de faible capacité (22 passagers maximum)	21	21	100,00%	40	40	100,00%	61	61	100,00%
autobus (23 passagers minimum)	212	212	100,00%	115	104	90,43%	327	316	96,64%
autocars de faible capacité (22 passagers maximum)				7	3	42,86%	7	3	42,86%
autocars (23 passagers minimum)				71	29	40,85%	71	29	40,85%
	233	233	100,00%	233	176	75,54%	466	409	87,77%

► Proportion de voyageurs ayant bénéficié d'une offre accessible :

- 64,3 millions de validations (2016)
- Nice intra-muros : 99,81% des validations / bus ou tram accessibles
- Hors Nice : 97,21% des validations / bus accessibles

3.2 Tramway

Etat d'accessibilité du parc tramway au 31/12/2015 (parmi 28 rames)

Réseau 2015

	Parc total	% accessible
Tramway	28	100%

Bilan – année 1 : état d'accessibilité du parc tramway (parmi 28 rames)

Réseau 2017

	Parc total	% accessible
Tramway	28	100%

4. ARRETS DE BUS

Rappel du diagnostic issu de l'Ad'AP :

Nombre d'arrêts	
Nombre d'arrêts sur l'ensemble du réseau	2 757
dont déjà accessibles	505
Nombre d'arrêt concernés par la préparation de l'Ad'AP	2 252
Nombre d'arrêts "prioritaires"	1 335
dont arrêts aménageables	719
dont arrêts relevant d'une ITA	616

L'évolution du réseau impose une actualisation régulière du diagnostic établi pour l'élaboration de l'Ad'AP. Ainsi, les chiffres constituant le diagnostic de l'Ad'AP approuvé en 2016 ont très sensiblement évolué.

Nombre d'arrêts	
Nombre d'arrêts sur l'ensemble du réseau	2 770
dont déjà accessibles	505
Nombre d'arrêt concernés par la préparation de l'Ad'AP	2 252
Nombre d'arrêts "prioritaires"	1 335
dont arrêts aménageables	711
dont arrêts relevant d'une ITA	616

Rappel de la programmation inscrite dans l'Ad'AP pour la mise en accessibilité des arrêts de bus

Une programmation sur 6 ans portant sur l'aménagement de 120 quais par an.

Contexte de la programmation et de l'exécution de l'Ad'AP : un réseau qui bouge

- Le chantier de construction de la ligne 2 du tramway (Tram2) : des arrêts accessibles supprimés du réseau (phase chantier)
- La perspective de la restructuration du réseau de bus à l'horizon Tram2 et Tram3
- Des projets d'aménagement de la voirie susceptibles de modifier le statut des arrêts et leur programmation
- L'attente du déploiement du marché d'abribus publicitaires sur le réseau dès 2018

Bilan – année 1 : mise en accessibilité des arrêts de bus

Nombre d'arrêts	
Nombre d'arrêts sur l'ensemble du réseau	2 770
dont accessibles	602
Nombre d'arrêts programmés en Année 1	120
Nombre d'arrêts réalisés en Année 1	92
Ecart en Année 1	28

La programmation mise en œuvre en année 1 s'est organisée selon la logique suivante :

- La priorité donnée aux arrêts répondant à 3 critères (Lignes structurantes + ERP + 2 lignes minimum)
- Prise en compte de la cohérence du réseau pour les communes les plus denses,
- Répartition géographique des aménagements sur l'ensemble du territoire métropolitain
- Opportunités d'aménagements intégrés dans des projets de voirie

L'écart entre la programmation et la réalisation porte sur 28 arrêts, et est justifié :

Des aménagements avancés dans le calendrier (en +)	Des aménagements reportés dans le calendrier (en -)
Arrêts rendus aménageables par un aménagement de voirie (ITA → aménageable)	Arrêts équipés d'abribus voués à être remplacés dans les années suivantes (dès 2018)
Opportunités d'aménagements de voirie	Emprise encombrée par des chantiers / projets immobiliers
Des projets avancés dans le calendrier pour les besoins du réseau ou suite à des demandes de personnes handicapées traitées prioritairement	Arrêts concernés par des projets de voirie prévus dans les années à venir
	Positionnement de l'arrêt actuel remis en question par la préparation du futur réseau (horizon Tram2 et Tram3)
	Secteur du Haut-pays reporté dans l'attente du nouveau marché « travaux » qui prévoit des matériaux et des bordures adaptées aux spécificités de la montagne

5. INFORMATION VOYAGEURS

Les supports d'information

Le pictogramme



- Sur les fiches horaires : identification des arrêts accessibles desservis uniquement par des bus accessibles
- Sur le plan de réseau : identification des lignes accessibles
- À l'avant des bus accessibles

L'accueil commercial

- Les 3 agences niçoises sont accessibles physiquement
- Les agences de Cagnes et St Laurent partiellement
- Les opérateurs téléphoniques : information sur les infrastructures accessibles : arrêts et lignes

L'information dynamique, visuelle et / sonore

- A bord des rames de tramway indiquant l'arrêt, le prochain arrêté, la destination, les perturbations et informations générales du réseau
- Sur les stations de tramway : information visuelle indiquant, la nature de la prochaine rame, le temps d'attente pour la prochaine rame et pour la suivante
- Sur les stations de tramway : ces informations sont disponibles en sonore sur activation de la télécommande universelle utilisée par les personnes déficientes visuelles.
- Sur les arrêts de bus : l'information SMS+ ou QR Code qui donne l'information sur les horaires de passage de toutes les lignes desservant l'arrêt

L'information à distance

- Centre de relation clientèle « service clients » : 08 1006-1006
- Site internet www.lignesdazur.com conforme aux recommandations internationales du Web Content Accessibility Guidelines, et au référentiel général d'accessibilité pour les administrations

Quelques chiffres en 2016

- 143 000 plans de réseau distribués
- 1,9 millions de fiches horaires éditées
- 130 000 flyers diffusés
- 134 000 appels téléphoniques traités par le 1006-1006
- 6,9 millions de connexions sur le site internet lignesdazur.com
- 493 000 connexions via le QR code
- 522 000 SMS+

6. FORMATION DU PERSONNEL

6.1 Description détaillée des formations portant sur le handicap et l'accessibilité

6.1.1 Conducteurs RLA

Le thème de l'accueil et de la prise en charge des PMR et UFR est développé au cours de toutes les formations internes en rapport avec le métier de conducteur-receveur de bus.



I Formation Initiale

Théorie : 30 mn en salle

Pratique : 7 h en situation dans un bus (3 ateliers)

- **Atelier 1** : 30 mn en situation dans un bus
- **Atelier 2** : 1 h 30 des échanges et exercices pratiques effectués en partenariat avec des membres de l'Association des Paralysés de France (APF). Les élèves conducteurs ont notamment la possibilité de tester un fauteuil roulant manuel pour être sensibilisés et comprendre quelles sont les difficultés rencontrées par les UFR (Utilisateurs de Fauteuil Roulant) à la montée et à la descente des autobus.
- **Atelier 3** : 5 h de conduite avec un bus. Tout au long d'un circuit défini, pratique d'exercices d'accostage et de déploiement d'une rampe PMR.

II Formation avec un bus articulé (après 6 mois de conduite en service commercial)

Théorie : 30 mn

Les thèmes abordés durant cette session sont :

- les différents systèmes de déploiement de rampe PMR,
- les procédures d'approche aux arrêts,
- la procédure d'accostage,
- la procédure de prise en charge des PMR / UFR,
- la demande d'arrêt spécifique des PMR / UFR,
- la procédure de descente des PMR / UFR,
- recommandations et conseils.

III Formation « conduite de qualité »

Théorie : 30 mn en salle

Pratique : 50 mn en situation dans un bus

Exercices d'accostage quais PMR, d'utilisation d'une rampe PMR sur 4 arrêts accessibles, exercices avec un fauteuil roulant manuel.

IV Formation Continue Obligatoire ou FCO (tous les 5 ans) :

Théorie : 20 mn en salle

Pratique : 55 mn découpées en 2 ateliers

- **Atelier 1** : 25 mn d'exercices comme l'accostage aux quais PMR, l'utilisation de la rampe PMR et avec fauteuil roulant manuel
- **Atelier 2** : 30 mn d'exercices d'accostage et de déploiement de la rampe PMR en circuit commercial

Nom Formation	Année	Nb de Stagiaires	Nb d'Heures	Nb d'heures formation PMR
Formation Bus articulé	2013	42	294	21
	2014	63	441	31,5
	2015	18	126	9
	2016	44	308	22
Total Bus articulé		167	1 169	83,5
Formation conduite de qualité	2013	97	6 111	121,25
	2014	88	5 530	110
	2015	41	2 583	51,25
	2016	18	1 078	21,38
Total formation Conduite de Qualité		226	14 224	282,5
Formation Continue Obligatoire (Validation de l'équivalence FIMO)	2013	146	5 110	182,5
	2014	188	6 580	235
	2015	124	4 340	155
	2016	189	6 615	236,25
Total formation Continue Obligatoire (Validation de l'équivalence FIMO)		458	16 030	572
Formation Initiale Conducteur Receveur	2013	48	3 612	120
	2014	54	4 477	135
	2015	35	2 870	87,5
	2016	67	5 355	167
Total Formation Initiale Conducteur Receveur		137	10 959	342,5
TOTAL GENERAL		944	42 074	1 259

Par ailleurs, trois régulateurs permanents régulent en temps réel le réseau bus et tram depuis le Poste de Commandement Centralisé (PCC). Les régulateurs donnent des consignes aux conducteurs en cas de modification d'itinéraire ou autres éléments perturbant la bonne circulation du réseau (stationnement gênant, accident de la circulation, embouteillages...).

Ils s'appuient sur 8 agents ou « fuseaux » pour encadrer les conducteurs sur le terrain.

En cas d'incident qui survient sur le réseau ou encore d'événement programmé (Carnaval, événement sportif...) les fuseaux assurent une prise en charge des personnes à mobilité réduite ou des personnes en fauteuil roulant.

Par exemple, pour un événement situé à proximité de la voie du tramway qui nécessite la mise en place d'un carrousel (sectionnement de la ligne de tramway), des fuseaux sont envoyés sur chaque point de rebroussement. Ils permettent aux personnes à mobilité réduite de monter en priorité dans les rames de tramways et lorsque cela est nécessaire ils prennent contact avec le service Mobil'Azur pour permettre aux personnes handicapées de rejoindre la rame pour poursuivre leur voyage.

Lorsqu'un incident intervient sur le réseau, une équipe de l'unité Sûreté Contrôle de RLA ainsi que deux agents de maîtrise exploitation sont déployés pour veiller notamment à ce que les PMR et UFR soient bien pris en charge.

6.1.2 Personnel des agences commerciales

Une information sur l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées est donnée aux agents commerciaux ainsi que sur les équipements PMR du réseau.

2 guides leur ont été distribués comme à l'ensemble du personnel du réseau.

6.1.3 Centre de Relation Clientèle (CRC)

Les agents nouvellement recrutés au CRC (Cityway) sont formés deux fois par an aux problématiques liées aux transports des Personnes à Mobilité Réduite et plus globalement sont sensibilisés aux contraintes liées aux différents handicaps.

Les équipes du CRC disposent d'une solide expérience de la relation clientèle avec les personnes à besoins spécifiques car elles assurent l'accueil téléphonique, l'information et la réservation des services dédiés aux Personnes à Mobilité Réduites de Toulouse (Réduite « Mobibus ») et des Yvelines (le « PAM »).

Pour former son personnel, Cityway sollicite les associations de personnes handicapées qui sont invitées à venir parler du handicap et proposent aux équipes de participer à une expérience en situation réelle sur le terrain avec des accompagnateurs de personnes handicapées.

Les téléconseillers sont évalués régulièrement pour mesurer leurs compétences ce qui permet à l'encadrement d'orienter les formations à venir.

6.1.4 Sous-traitants

Des formations sont mises en place par les partenaires transporteurs :

RCA :

- formation du personnel de l'atelier pour la vérification des plateformes PMR
- formation interne du personnel de conduite
- intégration dans module Formation Continue Obligatoire (FCO) : intervention de l'APF en 2016

Keolis :

- formation à l'utilisation de la rampe PMR à l'entrée dans l'entreprise

Pour les autres sous-traitants : la sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées et des Personnes à mobilité réduite est assurée en interne.

Des supports d'information élaborés par RLA compléteront les différentes formations et actions déjà menées par les partenaires transporteurs.

6.2 Obligations imposées dans les appels d'offres de sous-traitance : extrait du CCTP

Extrait Annexe 5 au CCTP :

Formation des salariés

Afin que le réseau Lignes d'Azur offre un professionnalisme identique de tous ses conducteurs, salariés RLA ou salariés du Titulaire, RLA impose que le Titulaire mette en œuvre les formations suivantes :

- FIMO/FCO/Formations règlementaires... : respect de la réglementation.
- Gestion des conflits - Conducteurs et agent d'encadrement d'exploitation
- Formation Addiction / Laïcité / Harcèlement – Conducteurs
- Formation Addiction / Laïcité / Harcèlement - Encadrement

Les 3 dernières formations doivent être réalisées sur l'ensemble des salariés concernés avant la fin du contrat. Le titulaire fournira un état annuel de formation réalisé et des pénalités pourront être appliquées si ces engagements n'ont pas été respectés avant la fin du contrat.

Le titulaire décrira également les mesures prises pour vérifier en continu l'aptitude des conducteurs et les formations complémentaires éventuelles dispensées pour ce faire.

Le titulaire décrira également les formations envisagées pour les conducteurs dans le cadre de la prise en charge des Personnes à Mobilité Réduite.

Il précisera également les consignes/instructions/formations passées pour limiter les impacts environnementaux (bruits, émissions de CO2, consommation de carburant) générées par la circulation des véhicules et les formations complémentaires éventuelles dispensées pour ce faire.

Cadre de réponse : critère de notation sur les formations/sensibilisations à la prise en charge des Personnes à Mobilité Réduite.

7. ANNEXES

- **Annexe 1** : Approbation de l'Ad'AP
- **Annexe 2** : Présentation du bilan de la 1^{ère} année d'exécution de l'Ad'AP à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) – 21/11/2017
- **Annexe 3** : Aménagement des arrêts : comparatif de la programmation et de la réalisation
 - o Parmi les arrêts programmés en année 1 : réalisés en année 1 ou reportés aux années suivantes
 - o Parmi les arrêts réalisés en année 1 : identification des années initiales de programmation et des cas d'aménagements avancés



Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
147 boulevard du Mercantour
06286 NICE CEDEX 3

A l'attention de la :
Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
Service Sécurité Déplacement
Développement Durable
Pôle Accessibilité-Sécurité

Nice, le **18 AOUT 2016**

Monsieur le Préfet, *Cher Monsieur,*

Par courrier du 13 juillet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a accusé réception du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée des services de transports urbains de la Métropole Nice Côte d'Azur remis en préfecture le 24 juin dernier.

Après examen, vos services ont reconnu la conformité du contenu de ce dossier mais ont néanmoins exprimé leur avis défavorable quant au calendrier d'exécution envisagé sur neuf ans, permettant toutefois, au vu des caractéristiques géographiques du territoire métropolitain et de la proportion de lignes à vocation interurbaine qui le desservent, la réalisation du Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée sur six ans.

Aussi, souhaitant réaffirmer la volonté de la Métropole Nice Côte d'Azur de poursuivre les efforts déjà engagés en matière d'accessibilité sur l'ensemble des services de transports, je vous confirme que l'Ad'AP présenté portera sur six ans à compter de son approbation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le président et par délégation,
Le Conseiller Métropolitain,**

Philippe PRADAL

Ref : 00724860

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, en vous adressant à :

Mobilité durable

Métropole Nice Côte d'Azur - 06364 Nice cedex 4.

Téléphone: 04.89.98.16.66 - Télécopie: 04 89 98 16 61

Email : marion.vidal@nicedotazur.org

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI, président

DELIBERATION N° 21.1 : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SERVICES DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS (DIT « AD'AP TRANSPORTS ») DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR.

Etaient présents : M. Christian ESTROSI, M. Louis NEGRE, Mme Isabelle BRES, M. Alain FRERE, Mme Colette FABRON, M. Honoré COLOMAS, M. Gérard MANFREDI, M. Xavier BECK, M. Joseph SEGURA, M. Charles SCIBETTA, M. Jean-Paul DALMASSO, M. Jean THAON, M. Fernand BLANCHI, M. Loïc DOMBREVAL, M. Jean-François SPINELLI, M. Philippe PRADAL, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, M. Christian TORDO, Mme Janine GILLET, M. Rudy SALLES, M. Jean-Marie BOGINI, M. Hervé PAUL, M. Pierre-Paul LEONELLI, M. Antoine VERAN, M. Roger ROUX, M. Lauriano AZINHEIRINHA, Mme Nadia LEVI, M. Jean-Marie AUDOLI, Mme Martine BARENGO-FERRIER, Mme Paule BECQUAERT, M. Philip BRUNO, M. Angelin BUERCH, M. Paul BURRO, M. Stéphane CHERKI, M. René CLINCHARD, M. Bernard CORTES, Mme Patricia DEMAS, M. Jean-François DIETERICH, Mme Christelle D'INTORNI, M. Alexandre FERRETTI, M. Henri GIUGE, M. Claude GUIGO, Mme Pascale GUIT, M. Jean-Pierre ISSAUTIER, M. Jean-Michel MAUREL, Mme Nicole MERLINO-MANZINO, Mme Murielle MOLINARI, Mme Anne SATTONNET, M. Dominique SCHMITT, M. Gérard STEPPEL, M. Emile TORNATORE, Mme Martine MARTINON, M. Gaël NOFRI, M. Patrick ALLEMAND, Mme Dominique BOY-MOTTARD.

Etaient absents ou excusés :

M. Joseph CALZA, M. Jean-Paul FABRE, M. Richard LIONS, M. Marc-André DOMERGUE, M. Benoît KANDEL.

Mme Gisèle KRUPPERT a donné pouvoir à Mme Isabelle BRES, M. Jean-Michel SEMPÈRE a donné pouvoir à M. Charles SCIBETTA, Mme Françoise MONIER a donné pouvoir à M. Christian ESTROSI, M. Christophe TROJANI a donné pouvoir à M. Roger ROUX, M. Michel MEINI a donné pouvoir à M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Véronique PAQUIS a donné pouvoir à M. Christian TORDO, M. Jean-Pierre BERNARD a donné pouvoir à M. Joseph SEGURA, Mme Josiane BORGOGNO a donné pouvoir à M. René CLINCHARD, M. Pierre-Paul DANNA a donné pouvoir à Mme Murielle MOLINARI, M. Jacques DEJEANDILE a donné pouvoir à Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, M. Roger MARIA a donné pouvoir à M. Fernand BLANCHI, Mme Martine OUAKNINE a donné pouvoir à M. Rudy SALLES.

Secrétaire : Madame Christelle D'INTORNI ;

Au cours de cette séance, le bureau métropolitain s'est prononcé sur le dossier suivant :

7389
at 2000
99

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN

Séance du 02 mai 2016

N° 21.1

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe PRADAL - Président de la commission finances, ressources humaines et transport

DIRECTION : Service Mobilité Durable

OBJET : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SERVICES DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS (DIT « AD'AP TRANSPORTS ») DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR.

Le bureau métropolitain,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3, L.5217-1 et L.5217-2,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n° 2014-1321 du 4 novembre 2014 relatif au Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs, dit « AD'AP Transports »,

Vu le décret n°2014-1323 du 4 novembre 2014 relatif aux points d'arrêts des services de transport public à rendre accessibles de façon prioritaire aux personnes handicapées et précisant la notion d'impossibilité technique avérée,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu le décret n°2015-1755 du 24 décembre 2015 relatif à la détermination de la proportion minimale de matériel roulant accessible affecté aux services publics réguliers et à la demande de transport routier de voyageurs,

Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 2015 relatif à la demande de prorogation des délais de dépôt ou d'exécution d'un schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des services de transport public de voyageurs,

Vu l'arrêté du Préfet des Alpes Maritimes du 7 décembre 2015 accordant une prorogation de délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée au 27 mars 2015,

OBJET : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SERVICES DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS (DIT « AD'AP TRANSPORTS ») DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR.

Vu la délibération n°9.20 du conseil communautaire du 19 décembre 2011 approuvant le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports collectifs urbains de Nice Côte d'Azur pour la période 2011-2015,

Vu la délibération n°7 du conseil métropolitain du 11 avril 2014 portant délégations d'attributions au bureau en vertu de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°72.01 du bureau métropolitain du 10 juillet 2014 relatif à la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées pour la mandature 2014-2020,

Vu la délibération n°21.3 du bureau métropolitain du 25 juin 2015 relative à la demande de prolongation du délai de dépôt des agendas d'accessibilité programmée pour les Etablissements Recevant du Public, les Installations Ouvertes au Public et les Transports Publics Urbains,

Considérant que l'Ad'AP Transports s'inscrit dans la continuité des engagements et des travaux réalisés dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA), dans les domaines du matériel roulant, des arrêts de bus et stations de tramway, de l'information voyageurs et de la formation du personnel en relation avec des voyageurs,

Considérant que le bilan de la mise en accessibilité des transports urbains effectué dans le cadre du SDA sur la période 2011-2015, a été présenté aux membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité lors de la réunion de la sous-commission « Transports » le 12 janvier 2016,

Considérant que le projet d'Ad'AP Transports a été présenté aux membres de la Commission intercommunale pour l'Accessibilité lors de la réunion de la sous-commission « Transports » le 12 janvier 2016, et que le travail de diagnostic, d'étude et de programmation relatif à la mise en accessibilité des arrêts de bus a été soumis à la consultation des associations représentant les personnes handicapées,

Considérant que les associations n'ont pas formulé de remarques contradictoires,

Considérant que l'Ad'Ap Transports de la Métropole Nice Côte d'Azur pour la mise en accessibilité des arrêts de bus concerne 719 arrêts avec un budget prévisionnel de 2 millions d'euros par an, pour environ 80 arrêts par an sur 9 ans,

Considérant par ailleurs que le parc de bus appartenant à la Métropole, et directement exploité par la Régie Lignes d'Azur, est accessible en quasi-totalité, soit 227 bus accessibles sur 230, et que le parc des sous-traitants est accessible à 86,21%, soit 400 bus sur 464,

Considérant que le taux global de bus accessibles progresse annuellement et que l'objectif à atteindre fixé par le décret n°2015-1755 du 24 décembre 2015 est d'avoir un parc accessible à 100% en 2020,

OBJET : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SERVICES DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS (DIT « AD'AP TRANSPORTS ») DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR.

Considérant que sur les 10 lignes de transport à la demande, 8 sont accessibles,

Considérant que le dossier d'Ad'AP Transports joint à la présente délibération doit désormais être soumis aux services de la Préfecture,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

- 1°/ - approuve le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée pour les services de transports publics urbains, tel qu'annexé à la présente délibération.
- 2°/ - approuve la réalisation et le financement des travaux estimés à hauteur de 2 millions d'euros par an, sur une durée prévisionnelle de 9 ans en fonction de la programmation annoncée, sur les crédits inscrits au compte 2135 - AP 4703 du Budget annexe transports, code service GA - pour les travaux d'accessibilité des quais bus.
- 3°/ - autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à solliciter toutes demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels, au taux le plus élevé, pour la réalisation de cette opération.
- 4°/ - autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

A l'exception de M. Patrick ALLEMAND qui s'abstient.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT,**

Christian ESTROSI



7389
21.20.00
99

21.20.00
99

Commission intercommunale pour l'accessibilité

→ Transports

21 novembre 2017



Ordre du jour

2

- 1. Ad'AP Transports – bilan d'exécution de l'année 1**
- 2. Ateliers techniques d'accessibilité 2017 et à prévoir**

Ad'AP Transports : bilan d'exécution de l'année 1

3

- ▶ **Approuvé le 2 mai 2016 par le bureau métropolitain**
- ▶ **Approuvé le 18 août 2016 par la Préfecture**
- ▶ **4 domaines traités par l'Ad'AP**
 - Formation du personnel
 - Matériel roulant
 - Arrêts de bus
 - Information des voyageurs

FORMATION DU PERSONNEL

Ad'AP Formation / bilan 1

5

► Formation du personnel en relation avec les voyageurs

► Conducteurs RLA :



= axée sur la prise en charge des personnes en FR : sensibilisation, qualité de l'accostage, entraînement au déploiement de la rampe d'accès

= avec le concours de l'APF (sensibilisation, « vis-ma-vie »)

► **Conducteurs sous-traitants** : obligation inscrite dans les cahiers des charges des appels d'offres = critère d'attribution

► **Accueil en agences commerciales** : information sur l'accueil et l'accompagnement (vocabulaire, précautions, équipements du réseau), à partir de 2 guides pratiques

► **Centre de relation clientèle (1006-1006)** : deux fois par an, problématiques rencontrées par les PMR sur le réseau, différents handicaps.

Ad'AP Formation / perspectives

6

- ▶ Renouvellement annuel des modules de formation existants
- ▶ Mise en place d'un nouveau module, bénéficiant du concours de l'AVH pour la sensibilisation des conducteurs aux besoins et aux difficultés des personnes déficientes visuelles.
= dès la fin 2017

MATERIEL ROULANT

Bus et tramway

Ad'AP Matériel roulant / bilan 1

8

Niveau d'accessibilité du parc de bus en 2017 (409 bus accessibles)

	Parc total	% accessible
Réseau Lignes d'Azur	466	87,77%
Nice (RLA)	233	100,00%
Périphérie (partenaires)	233	75,54%

Rappels :
2010 : 56%
2015 : 86,21%

Niveau d'accessibilité du parc de rames en 2017

	Parc total	% accessible
Tramway	28	100%

Ad'AP Matériel roulant / bilan 1

9

Référence :
décret 2015-1755
24/12/2015

Parc de bus du réseau de transport urbain et périurbain
de la Métropole Nice Côte d'Azur
31/12/2016

Catégorie	Parc RLA	Parc accessible RLA	% Parc accessible RLA	Parc sous-traitants	Parc accessible sous-traitants	% Parc accessible sous-traitants	TOTAL PARC	TOTAL PARC ACCESSIBLE	% Parc accessible
M2, M3 autobus de faible capacité (22 passagers maximum)	21	21	100,00%	40	40	100,00%	61	61	100,00%
autobus (23 passagers minimum)	212	212	100,00%	115	104	90,43%	327	316	96,64%
autocars de faible capacité (22 passagers maximum)				7	3	42,86%	7	3	42,86%
autocars (23 passagers minimum)				71	29	40,85%	71	29	40,85%
	233	233	100,00%	233	176	75,54%	466	409	87,77%

► Proportion de voyageurs ayant bénéficié d'une offre accessible :

- 64,3 millions de validations (2016)
- Nice intra-muros : 99,81% des validations / bus ou tram accessibles
- Hors Nice : 97,21% des validations / bus accessibles

- ▶ **La poursuite de la mise en accessibilité du parc de bus :**
 - ▶ Obligations imposées dans les appels d'offres
 - ▶ Objectif de 2 ans pour rendre 100% du parc accessible sur l'ensemble du réseau métropolitain
 - ▶ Affectation prioritaire et ciblée
- ▶ La finalisation de l'accessibilité à partir de 2018 grâce au déploiement de l'information dynamique visuelle et sonore embarquée (SAEIV), comme dans le tramway

ARRETS DE BUS

Ad'AP Arrêts de bus : diagnostic et programmation

12

► Identification des arrêts dits « prioritaires »

Parmi les 2 770 arrêts du réseau, chaque arrêt a été étudié selon les critères fixés par le décret 2014-1323.

→ 4 critères d'éligibilité

- Sur une ligne structurante
- Desservi par au moins 2 lignes
- Constitue un pôle d'échanges
- Situé dans un rayon de 200 m autour d'un ERP (...)

→ Synthèse du diagnostic 2016 :

2 770 * arrêts de bus au total

505 * déjà accessibles

1 335 éligibles à l'Ad'AP : dits « prioritaires »

711 * réalisables selon les normes en vigueur

616 faisant l'objet d'une demande de dérogation pour ITA (impossibilité technique avérée)

► Programmation annuelle sur 6 ans

= 120 arrêts à aménager chaque année

Ad'AP Arrêts de bus : éléments de contexte

13

Contexte de la programmation et de l'exécution de l'Ad'AP : un réseau qui bouge

- ▶ Le chantier de construction de la ligne 2 du tramway (Tram2)
- ▶ La perspective de la restructuration du réseau de bus à l'horizon
Tram2 et Tram3
- ▶ Des projets d'aménagement de la voirie susceptibles de modifier le
statut des arrêts et leur programmation
- ▶ L'attente du déploiement du marché d'abribus publicitaires sur le
réseau dès 2018

Ad'AP Transports : Arrêts de bus / bilan 1

14

Etat des lieux parmi 2 770 points d'arrêts

► 628 arrêts accessibles

	1995	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Totaux / Commune		
		✓ ✗	✓ ✗	✓ ✗	✓ ✗	✓ ✗	✓ ✗	✓ ✗	✓ ✗	✓ ✗	✓ ✗	✓ ✗	✓ ✗	✓ ✗	✓ ✗	Arrêts réalisés	Arrêts supprimés	Arrêts actuels
Aspremont									3							3	0	3
Beaulieu-sur-Mer					1						1		1		1	4	0	4
Belvédère											1					1	0	1
Cagnes-sur-Mer					3	1		12	16	4		8	11	13	3	71	0	71
Cap-d'Ail									1	4	1					6	0	6
Carros							5	5	1	2	6	2		1	4	26	0	26
Castagniers							1									1	0	1
Clans													2			2	0	2
Colomars				1				1				1		2		5	0	5
Eze									1				2			3	0	3
Falicon						1										1	0	1
Gattières													3			3	0	3
Gilette														1		1	0	1
La Gaude						4					2		3			9	0	9
La Roquette-sur-Var									1		1	1				3	0	3
La Trinité						2		4	2		2			2		12	0	12
Le Broc									4				2	5		11	0	11
Levens								2			1	1	1	4	1	10	0	10
Nice	2	22	13	10	31	53	25	49	23	37	19	36	37	10	31	410	50	360
Saint-André-de-la-Roche							1	1	3	2		2				9	0	9
Saint-Blaise											1					1	0	1
Saint-Etienne-de-Tinée												1		1		2	0	2
Saint-Jeannet								2		2		1	1	2		8	0	8
Saint-Laurent-du-Var			6		1	3		8	11	8			2	2	3	44	0	44
Saint-Martin-du-Var											1					1	0	1
Tourrette-Levens								2				2		2		6	0	6
Valdeblore															1	1	0	1
Vence				3						2	1		3	4	5	18	0	18
Villefranche-sur-Mer				1						2		3				6	0	6
Total / Année	2	22	0	19	0	15	0	36	0	64	0	32	0	86	0	678	50	628

Ad'AP Transports : Arrêts de bus / bilan 1

- ▶ 120 arrêts prévus en année 1
- ▶ 92 arrêts réalisés en année 1

Écart de 28 arrêts

15

▶ La logique d'exécution

- La priorité donnée aux arrêts répondant à 3 critères (Lignes structurantes + ERP + 2 lignes minimum)
- Prise en compte de la cohérence du réseau pour les communes les plus denses,
- Répartition géographique des aménagements sur l'ensemble du territoire métropolitain
- Opportunités d'aménagements intégrés dans des projets de voirie

▶ Justifications des écarts sur l'année 1

Des aménagements avancés dans le calendrier (en +)	Des aménagements reportés dans le calendrier (en -)
Arrêts rendus aménageables par un aménagement de voirie (ITA → aménageable)	Arrêts équipés d'abribus voués à être remplacés dans les années suivantes (dès 2018)
Opportunités d'aménagements de voirie	Emprise encombrée par des chantiers / projets immobiliers
Des projets avancés dans le calendrier pour les besoins du réseau ou suite à des demandes de personnes handicapées traitées prioritairement	Arrêts concernés par des projets de voirie prévus dans les années à venir
	Positionnement de l'arrêt actuel remis en question par la préparation du futur réseau (horizon Tram2 et Tram3)

INFORMATION VOYAGEURS

Ad'AP Information voyageurs / Bilan 1

17

► Les supports d'information

- Les supports imprimés : fiches horaires, plans, affichages et flyers divers
- Les supports numériques : site internet, blog, écrans stations et rames de tramway
- Informations à distance : site internet, centre d'appels 1006-1006, QR code

► Quelques chiffres en 2016

- 143 000 plans de réseau distribués
- 1,9 millions de fiches horaires éditées
- 130 000 flyers diffusés
- 134 000 appels téléphoniques traités par le 1006-1006
- 6,9 millions de connexions sur le site internet lignesdazur.com
- 493 000 connexions via le QR code
- 522 000 SMS+

Information des horaires de passage des bus et tramway via QR code ou SMS+

Ad'AP Information voyageurs / Bilan 1

18

► Le pictogramme

- Sur les fiches horaires : identification des arrêts PMR desservis uniquement par des bus accessibles
- Sur le plan de réseau : identification des lignes accessibles
- À l'avant des bus accessibles

X

► Le site internet www.lignesdazur.com

- Conforme aux recommandations internationales du Web Content Accessibility Guidelines, et au référentiel général d'accessibilité pour les administrations

► L'accueil commercial

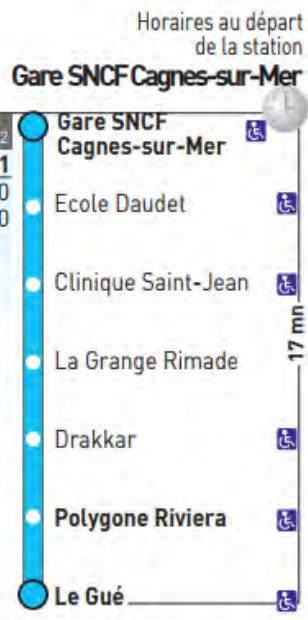
- Les 3 agences niçoises sont accessibles physiquement
- Les agences de Cagnes et St Laurent partiellement
- Les opérateurs téléphoniques / arrêts et lignes accessibles



57 direction Le Gué

Lundi à Samedi

09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
30	20	10	00	15	05	20	20	20	20	20	10	10
55	45	35	25	40	30	50	50	50	50	45	30	30
			50		55						50	



Tram

T1 Henri Sappia
Hôpital Pasteur

Lignes essentielles

- 3** La Madeleine
Square Normandie Niemen
- 4** Las Planas / Sappia
Hôpital Pasteur
- 6** Vauban / Université
Les Chênes Verts
- 7** Saint-Sylvestre
Riquier

9/10 St-Laurent-du-Var Gare
Garibaldi / Promenade des Arts ▼
Défly / Klein ▲

16 Vauban / Université
Ariane Général Saramito

22 Croix de Berra
Défly ▼
Hôpital Saint-Roch ▲

23 ST-LAURENT-DU-VAR Ctre Commercial
Vallon des Fleurs
Bella Vista

52 Les Pugets / Aicard
Station J.C. Bermond

59 Plan
Cathédrale
Trés

70 Carré
Cathédrale
Trés

81 Port
Pro

89 Leve
Tou
St-A
Vau

94 Hal
Alb





3

NICE

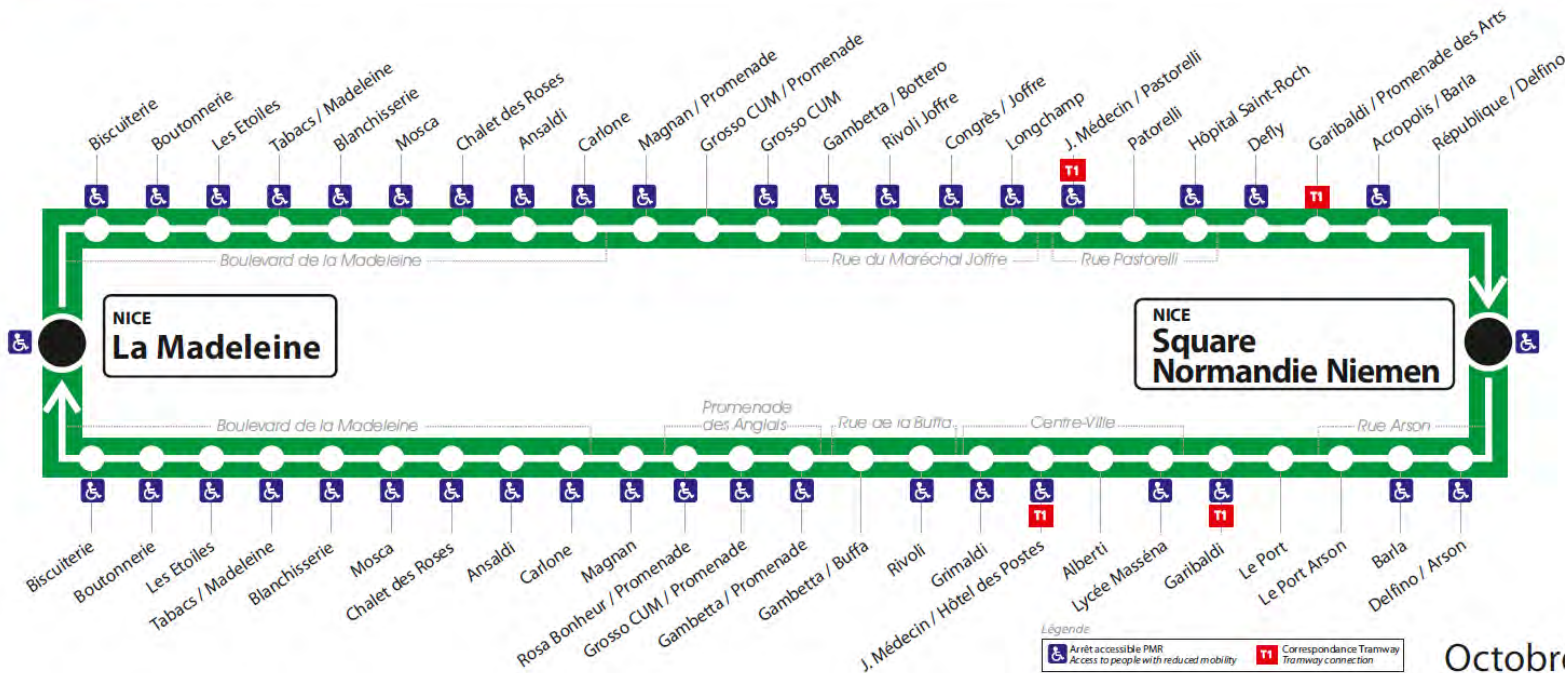
La Madeleine



NICE

Square Normandie Niemen

3



Octobre 2017



X

Ad'AP Information voyageurs / focus et perspectives

21

► Informations dynamiques visuelles et sonores (SAEIV)

- À bord des rames de tramway
- Sur les stations de tramway
- A bord des bus
- Aux arrêts de bus (ciblés)

Existent déjà

Déploiement en 2018

Déploiement en 2020

Information sonore diffusée sur activation de la télécommande normalisée

ATELIERS TECHNIQUES

Ateliers techniques / en 2017

23

► Table ronde des utilisateurs de Mobil'Azur (29/09/2017)

- 20 participants
- Nouveautés mises œuvre depuis 2015 à intégrer dans le prochain règlement du service
 - Le logiciel Trapèze
 - Le SMS envoyé la veille du transport (= mémo)
 - Le SMS à l'approche → en cours de généralisation
 - Les transports réguliers
 - Le compte Mobilité
 - Module de réservations via tablette et Smartphone → une application
 - Le parc automobile
- Des sujets traités en séance et après séance
 - La facturation → depuis octobre
 - Les délais d'inscription
 - L'agence Mobistore
 - La sous-traitance
 - Les modalités de réservations par téléphone ou par internet
 - Un service Mobil'Azur à l'échelle départementale
- Une nouveauté majeure dès janvier 2018 : avancer l'heure limite d'annulation à 17h00 la veille (plutôt que 19h00)

Ateliers techniques reportés et à prévoir

24

- ▶ Bande d'interception sur les stations de tramway
- ▶ Informations Lignes d'Azur (QR code et SMS+)
- ▶ Travail sur les télécommandes utilisées par les personnes déficientes visuelles pour le repérage des stations de tramway
- ▶ SAEIV
- ▶ Sujets relatifs à l'accessibilité des lignes Tram2 et Tram3

**Merci pour votre
implication**



Agenda d'Accessibilité Programmée

Tableau de bord

Situation au: 19/12/2017

Arrêts



Budget



Budget Année 1: 2 000 000,00 €

Reste à dépenser: 2 268,92 €

Nb d'arrêts à réaliser en Année 1: 120

Nb d'arrêts réalisés: 92

Nb d'arrêts restant à réaliser: 28

Nb d'arrêts total: 2770

Nb d'arrêts à réaliser (total Ad'AP): 711

COMMUNE	NOM	IDAP	ANNEE PROGRAMMATION						DATE REALISATION	ANNEE REALISATION						Commentaires	Total ANNEE 1
			1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6		
BEAULIEU-SUR-MER	KERYLOS	8183							11/04/2017								30 308,33 €
BEAULIEU-SUR-MER	LA PLAGE	8194															
BEAULIEU-SUR-MER	LE PORT	8197															
BEAULIEU-SUR-MER	MARINONI	8131															
BEAULIEU-SUR-MER	MARINONI	8181															
BEAULIEU-SUR-MER	MONTEE DU REVE	8127															
CAGNES-SUR-MER	ALPHONSE DAUDET	4005							15/07/2016								17 970,03 €
CAGNES-SUR-MER	ALPHONSE DAUDET	4006							22/07/2016								22 311,77 €
CAGNES-SUR-MER	GEORGES POMPIDOU	4136							03/11/2016								32 202,02 €
CAGNES-SUR-MER	JACINTHES	4055							08/07/2016								24 077,15 €
CAGNES-SUR-MER	JACINTHES	4056							08/07/2016								17 367,45 €
CAGNES-SUR-MER	LA FOUX	4062							30/06/2016								30 579,82 €
CAGNES-SUR-MER	LES BREGUIERES	4087							16/06/2016								
CAGNES-SUR-MER	PETIT CASTEL	4130							08/07/2016								21 988,87 €
CAGNES-SUR-MER	PETIT CASTEL	4131							01/07/2016								19 065,10 €
CAP-D'AIL	HOTEL DE VILLE	8065															
CARROS	RUE 13	21576							03/11/2016								20 352,84 €
COLOMARS	COLOMARS LA MANDA	6020															
COLOMARS	FORT CASAL COLOMARS	6033							12/08/2016								24 946,42 €
COLOMARS	NECROPOLE	6076							31/03/2016								1 760,29 €
EZE	CAP ROUX	8010															
EZE	CAP ROUX	8011															
EZE	GARE SNCF EZE	8057															
EZE	GARE SNCF EZE	8058															
GILETTE	LA POSTE	21374															
GILETTE	PARKING DE LA CROIX	XXXX_I_0115															
ISOLA	ISOLA VILLAGE	21400															
LA BOLLENE-VESUBIE	LA BOLLENE VILLAGE	21337															
LA GAUDE	LA GAUDE VILLAGE	3050															
LA TRINITE	L'EGLISE	7104															
LA TRINITE	L'EGLISE	7105															
LA TRINITE	PONT DE L'ARIANE	7154							22/07/2016								30 203,61 €
LA TRINITE	PONT DE L'ARIANE	7155							06/07/2016								33 462,59 €
LANTOSQUE	LANTOSQUE	21298															
LANTOSQUE	LANTOSQUE	21330															
LE BROC	LE BROC VILLAGE	21496															
LE BROC	RUE 16	21579							14/10/2016								24 021,31 €
LE BROC	RUE 17	21580							21/10/2016								23 890,98 €
LE BROC	RUE 17BIS	21581							21/10/2016								24 021,31 €
LE BROC	RUE 18BIS	21583							28/10/2016								23 300,38 €
LEVENS	LES MOULINS	7122							06/05/2016								10 521,00 €
LEVENS	ORDALENA	7134							27/05/2016								17 070,32 €
LEVENS	ORDALENA	7135							27/05/2016								27 082,37 €

Arrêts programmés / arrêts réalisés

COMMUNE	NOM	IDAP	ANNEE						DATE REALISATION	ANNEE						Commentaires	Total
			PROGRAMMATION							REALISATION							
			1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6		1 997 731,08 €
LEVENS	PLAN DU VAR	7146															
LEVENS	PLAN DU VAR	7147															
LEVENS	PRE DES CAVALIERS	7159						27/05/2016								25 686,72 €	
LEVENS	SAINTE CLAIRE	7184						24/02/2017								27 300,57 €	
NICE	AEROPORT PROMENADE	11						22/07/2016								11 852,25 €	
NICE	ALBERTI	2656															
NICE	AVENUE DES FLEURS	69						14/10/2016								27 909,97 €	
NICE	BATTERIE	94						10/02/2017								28 906,28 €	
NICE	BATTERIE	1571						10/02/2017								30 973,09 €	
NICE	BISCHOFFSHEIM	117															
NICE	BISCHOFFSHEIM	118															
NICE	CARABACEL	1031						22/11/2016								26 609,89 €	
NICE	CARABACEL	1032						22/11/2016								17 013,39 €	
NICE	CHEMIN TORDU	231						03/06/2016								26 189,71 €	
NICE	CHEMIN TORDU	232						03/06/2016								26 061,63 €	
NICE	CONGRES PROMENADE	282						07/03/2016								476,75 €	
NICE	DESAMBROIS	321						16/11/2016								36 358,74 €	
NICE	DESAMBROIS	322						14/11/2016								23 876,45 €	
NICE	DEUX AVENUES	324						23/11/2016								45 665,81 €	
NICE	DEUX AVENUES	325						23/11/2016								39 966,47 €	
NICE	DOCTEUR PASCHETTA	344						03/10/2016								32 554,66 €	
NICE	DOCTEUR PASCHETTA	345						03/10/2016								30 495,16 €	
NICE	FERRAUDIERE	413						22/11/2016								27 092,20 €	
NICE	FERRAUDIERE	414						17/08/2017								2 559,00 €	
NICE	GAMBETTA PROMENADE	449						13/07/2017									
NICE	GARE SNCF	456_D_2						01/01/2016									
NICE	GARE SNCF	458						01/01/2016									
NICE	GOIRAN	474						08/09/2016								28 314,39 €	
NICE	GOIRAN	1455						22/09/2016								25 196,34 €	
NICE	GRAND PALAIS	476						05/08/2016								22 403,72 €	
NICE	GRANDE CORNICHE	480						20/03/2017								37 178,00 €	
NICE	GRANDE CORNICHE	481						20/03/2017								46 436,00 €	
NICE	LA BORNALA	555						22/11/2016								33 689,60 €	
NICE	LES DAHLIAS	772						21/10/2016								19 245,13 €	
NICE	LIBERATION	1613						16/11/2016								26 178,89 €	
NICE	PN GAMBETTA	1061						23/08/2016								30 078,77 €	
NICE	PONT A FRANCE	1065						02/05/2016								796,45 €	
NICE	RISSO PALAIS	1598						22/02/2016								23 340,16 €	
NICE	RISSO PALAIS	2583						19/11/2016								17 095,74 €	
NICE	TORDO	1303															
NICE	TORDO	1304						13/06/2016								22 979,51 €	
NICE	TOSELLI	1305						18/10/2016								21 923,01 €	
NICE	VAUBAN UNIVERSITES	67						21/11/2016								39 996,40 €	
NICE	VAUBAN UNIVERSITES	1250						21/11/2016								36 723,90 €	
ROQUEBILLIERE	CORNIGLION MOLINIER	21302															
ROQUEBILLIERE	CORNIGLION MOLINIER	21328															
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	LE MASAGE	7080															
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	LE MASAGE	7081															
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	PLACE JULES MUSSO	7142															
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	PLACE JULES MUSSO	7143															

Arrêts programmés / arrêts réalisés

COMMUNE	NOM	IDAP	ANNEE PROGRAMMATION						DATE REALISATION	ANNEE REALISATION						Commentaires	Total ANNEE 1
			1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6		
																	1 997 731,08 €
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	QUARTIER DU CHATEAU	7160															
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	COLLEGE JEAN FRANCO	21426															
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	SAINT ETIENNE DE TINEE	21424							10/11/2016								11 793,47 €
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	MAIRIE	8124															
SAINT-JEANNET	COLLEGE DES BAOUS	XXXX_I_0027															
SAINT-JEANNET	LES PRES	XXXX_I_0096							21/10/2016								20 855,45 €
SAINT-JEANNET	LES PRES	XXXX_I_0097							21/10/2016								22 699,41 €
SAINT-LAURENT-DU-VAR	CENTRE COMMERCIAL	5020_G_1															
SAINT-LAURENT-DU-VAR	CENTRE COMMERCIAL	5020_G_2															
SAINT-LAURENT-DU-VAR	CENTRE COMMERCIAL	5020_G_3															
SAINT-LAURENT-DU-VAR	CENTRE COMMERCIAL	5020_G_4															
SAINT-LAURENT-DU-VAR	CENTRE COMMERCIAL	5020_G_5															
SAINT-MARTIN-DU-VAR	SAINT MARTIN VILLAGE	6091															
SAINT-MARTIN-VESUBIE	SAINT MARTIN VESUBIE GARE	21315															
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	SAINT SAUVEUR SUR TINEE	21398															
TOURRETTE-LEVENS	COLLEGE RENE CASSIN	7098															
TOURRETTE-LEVENS	LA POSTE	7052															
TOURRETTE-LEVENS	LES MOULINS	7123							17/10/2016								28 353,08 €
TOURRETTE-LEVENS	TOURETTE LEVENS VILLAGE	7185							28/04/2016								34 630,13 €
UTELLE	LE CHAUDAN	21390															
VALDEBLORE	LA COLMIANE STATION	21340_D_1															
VALDEBLORE	LA COLMIANE STATION	21340_D_2															
VALDEBLORE	SAINT DALMAS	21341															
VENCE	COLONEL MEYERE	3217							18/07/2016								2 303,11 €
VENCE	COLONEL MEYERE	3222															
VENCE	PONT ROYAL	3118															
VENCE	SAINTE ELISABETH	3121															

Arrêts programmés / arrêts réalisés



Agenda d'Accessibilité Programmée

Tableau de bord

Situation au: 19/12/2017

Arrêts



Budget



Budget Année 1: 2 000 000,00 €

Reste à dépenser: 2 268,92 €

Nb d'arrêts à réaliser en Année 1: 120

Nb d'arrêts réalisés: 92

Nb d'arrêts restant à réaliser: 28

Nb d'arrêts total: 2770

Nb d'arrêts à réaliser (total Ad'AP): 711

COMMUNE	NOM	IDAP	ANNEE PROGRAMMATION						DATE REALISATION	ANNEE REALISATION						Commentaires	Total ANNEE 1
			1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6		
BEAULIEU-SUR-MER	KERYLOS	8183							11/04/2017								30 308,33 €
CAGNES-SUR-MER	ALPHONSE DAUDET	4005							15/07/2016								17 970,03 €
CAGNES-SUR-MER	ALPHONSE DAUDET	4006							22/07/2016								22 311,77 €
CAGNES-SUR-MER	ECOLE DAUDET	4029							22/02/2016								3 537,05 €
CAGNES-SUR-MER	ECOLE DAUDET	4030							22/02/2016								3 537,05 €
CAGNES-SUR-MER	GEORGES POMPIDOU	4136							03/11/2016								32 202,02 €
CAGNES-SUR-MER	JACINTHES	4055							08/07/2016								24 077,15 €
CAGNES-SUR-MER	JACINTHES	4056							08/07/2016								17 367,45 €
CAGNES-SUR-MER	LA FOUX	4062							30/06/2016								30 579,82 €
CAGNES-SUR-MER	LES BREGUIERES	4087							16/06/2016								
CAGNES-SUR-MER	LES BREGUIERES	4088							16/06/2016								
CAGNES-SUR-MER	PETIT CASTEL	4130							08/07/2016								21 988,87 €
CAGNES-SUR-MER	PETIT CASTEL	4131							01/07/2016								19 065,10 €
CARROS	LES ROSEMARINES	21590							26/04/2017								2 470,00 €
CARROS	LES ROSEMARINES	21593							26/04/2017								2 470,00 €
CARROS	RUE 13	21576							03/11/2016								20 352,84 €
CARROS	RUE 14	21577							10/04/2017								2 470,00 €
CARROS	RUE 15	21578							10/04/2017								2 470,00 €
COLOMARS	FORT CASAL COLOMARS	6033							12/08/2016								24 946,42 €
COLOMARS	NECROPOLE	6076							31/03/2016								1 760,29 €
GILETTE	LES POMPIERS	21346							21/05/2016								44 397,18 €
LA TRINITE	PONT DE L'ARIANE	7154							22/07/2016								30 203,61 €
LA TRINITE	PONT DE L'ARIANE	7155							06/07/2016								33 462,59 €
LE BROC	RUE 16	21579							14/10/2016								24 021,31 €
LE BROC	RUE 17	21580							21/10/2016								23 890,98 €
LE BROC	RUE 17 TER	21582							14/11/2016								24 570,53 €
LE BROC	RUE 17BIS	21581							21/10/2016								24 021,31 €
LE BROC	RUE 18BIS	21583							28/10/2016								23 300,38 €
LEVENS	LES MOULINS	7122							06/05/2016								10 521,00 €
LEVENS	ORDALENA	7134							27/05/2016								17 070,32 €
LEVENS	ORDALENA	7135							27/05/2016								27 082,37 €
LEVENS	PRE DES CAVALIERS	7159							27/05/2016								25 686,72 €
LEVENS	SAINTE CLAIRE	7184							24/02/2017								27 300,57 €
NICE	ABATTOIRS	2							17/08/2017								36 865,00 €
NICE	AEROPORT PROMENADE	11							22/07/2016								11 852,25 €
NICE	ALBERTI HOTEL DES POSTES	15							13/04/2017								25 250,00 €
NICE	AVENUE DES FLEURS	69							14/10/2016								27 909,97 €
NICE	BATTERIE	94							10/02/2017								28 906,28 €
NICE	BATTERIE	1571							10/02/2017								30 973,09 €
NICE	CARABACEL	1031							22/11/2016								26 609,89 €
NICE	CARABACEL	1032							22/11/2016								17 013,39 €
NICE	CHEMIN TORDU	231							03/06/2016								26 189,71 €
NICE	CHEMIN TORDU	232							03/06/2016								26 061,63 €
NICE	COLONEL GASSIN	XXXX_N_0210							01/02/2017								18 762,94 €

Arrêts réalisés / arrêts programmés

COMMUNE	NOM	IDAP	ANNEE						DATE REALISATION	ANNEE						Commentaires	Total
			PROGRAMMATION							REALISATION							
			1	2	3	4	5	6		1	2	3	4	5	6		1 997 731,08 €
NICE	CONGRES PROMENADE	282						07/03/2016								476,75 €	
NICE	DESAMBROIS	321						16/11/2016								36 358,74 €	
NICE	DESAMBROIS	322						14/11/2016								23 876,45 €	
NICE	DEUX AVENUES	324						23/11/2016								45 665,81 €	
NICE	DEUX AVENUES	325						23/11/2016								39 966,47 €	
NICE	DOCTEUR PASCHETTA	344						03/10/2016								32 554,66 €	
NICE	DOCTEUR PASCHETTA	345						03/10/2016								30 495,16 €	
NICE	FERRAUDIERE	413						22/11/2016								27 092,20 €	
NICE	FERRAUDIERE	414						17/08/2017								2 559,00 €	
NICE	GAMBETTA PROMENADE	449						13/07/2017									
NICE	GARE SNCF	456_D_2						01/01/2016									
NICE	GARE SNCF	458						01/01/2016									
NICE	GOIRAN	474						08/09/2016								28 314,39 €	
NICE	GOIRAN	1455						22/09/2016								25 196,34 €	
NICE	GRAND PALAIS	476						05/08/2016								22 403,72 €	
NICE	GRANDE CORNICHE	480						20/03/2017								37 178,00 €	
NICE	GRANDE CORNICHE	481						20/03/2017								46 436,00 €	
NICE	LA BORNALA	555						22/11/2016								33 689,60 €	
NICE	LA CHAUMIERE	568						27/01/2017								29 083,99 €	
NICE	LA CHAUMIERE	569						27/01/2017								47 483,00 €	
NICE	LES DAHLIAS	772						21/10/2016								19 245,13 €	
NICE	LES TREUYES	840						17/06/2016								19 469,70 €	
NICE	LIBERATION	1613						16/11/2016								26 178,89 €	
NICE	PN GAMBETTA	1061						23/08/2016								30 078,77 €	
NICE	PONT A FRANCE	1065						02/05/2016								796,45 €	
NICE	RISSO PALAIS	1598						22/02/2016								23 340,16 €	
NICE	RISSO PALAIS	2583						19/11/2016								17 095,74 €	
NICE	SAINTE MARIE	1197						27/01/2017								38 996,66 €	
NICE	SAINTE MARIE	1198						27/01/2017								43 653,20 €	
NICE	TERRA AMATA	1283						04/09/2017								26 507,75 €	
NICE	TORDO	1304						13/06/2016								22 979,51 €	
NICE	TOSELLI	1305						18/10/2016								21 923,01 €	
NICE	VAUBAN UNIVERSITES	67						21/11/2016								39 996,40 €	
NICE	VAUBAN UNIVERSITES	1250						21/11/2016								36 723,90 €	
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	SAINT ETIENNE DE TINEE	21424						10/11/2016								11 793,47 €	
SAINT-JEANNET	LES PRES	XXXX_I_0096						21/10/2016								20 855,45 €	
SAINT-JEANNET	LES PRES	XXXX_I_0097						21/10/2016								22 699,41 €	
SAINT-LAURENT-DU-VAR	CHAPELLE	5192						01/02/2017								29 982,46 €	
SAINT-LAURENT-DU-VAR	CHEMIN DE LA DIGUE	5023						19/09/2016								4 061,46 €	
SAINT-LAURENT-DU-VAR	CORNICHE DES PUGETS	5041						22/11/2016								17 861,42 €	
SAINT-LAURENT-DU-VAR	PAROS	10619						07/03/2017								20 642,82 €	
SAINT-LAURENT-DU-VAR	RODIN	10620						14/03/2017								30 860,80 €	
TOURRETTE-LEVENS	LES MOULINS	7123						17/10/2016								28 353,08 €	
TOURRETTE-LEVENS	TOURETTE LEVENS VILLAGE	7185						28/04/2016								34 630,13 €	
VENCE	COLONEL MEYERE	3217						18/07/2016								2 303,11 €	
VENCE	L'ARA	XXXX_I_0206						31/05/2016								1 124,71 €	
VENCE	SAINT DONAT	3127						01/12/2016								2 470,00 €	
VENCE	SAINT DONAT	3128						01/12/2016								2 470,00 €	

Arrêts réalisés / arrêts programmés